

RÉSEAU SPÉCIAL



6 UNITÉS

volume 40 | numéro 7 | 20 avril 2021

TRANSFERT DE LA GESTION DES INVALIDITÉS À LA SSQ

Consœurs, confrères,

Le processus de prise en charge par la SSQ de l'administration et de la gestion des invalidités de courte durée (plus de trois jours) est déjà bien enclenché en ce moment. Depuis le 16 mars, nous étions dans un système « hybride », de sorte que des agents de la SSQ ou des employés d'Hydro-Québec à l'unité Présence au travail, pouvaient vous contacter quant à la gestion de votre invalidité si telle était votre situation. Toutefois, dès le 19 avril, l'ensemble des dossiers d'invalidité seront pris en charge par des agents d'assurance travaillant chez SSQ.

Malgré l'accompagnement du personnel d'HQ pendant la période de transition du 16 mars au 19 avril, nous avons reçu des témoignages de mécontentement quant à la nature et à la façon dont les agents de la SSQ ont effectué des interventions dans certains dossiers en situation d'invalidité. HQ nous assure qu'il ne devrait y avoir aucun impact sur les protections offertes par l'entreprise en situation d'invalidité. Afin de vous éviter de vivre les inconforts dont certains nous ont fait part, nous vous invitons à consulter et à conserver précieusement l'aide-mémoire en situation d'invalidité, que nous joignons au présent réseau spécial.

Le 14 juin prochain, la nouvelle plate-forme en ligne de SSQ sera mise en service pour la gestion des invalidités. Vous pourrez y envoyer directement vos certificats médicaux et y consulter le statut de votre dossier. C'est donc à cette date que le transfert de la gestion des invalidités sera complété. D'ici au 14 juin, vous devrez donc continuer de fournir vos certificats médicaux à l'unité Présence au travail d'HQ de la même façon qu'auparavant.

Comme dans toute période de changement, il importe de demeurer vigilants afin que celle-ci soit aussi positive que possible pour nous tous. En cas de problèmes ou de questionnements, nous vous demandons donc de contacter un membre de votre structure syndicale respective.

Solidairement,

Vos représentants du SCFP

/mc/sepb-574

AIDE-MÉMOIRE

SUIVI D'INVALIDITÉ PAR SSQ

Le présent document a comme objectif de donner certains conseils utiles aux travailleurs se trouvant en période d'invalidité. Dans le cadre du suivi que l'employeur fera de votre invalidité, il est très probable qu'un agent de la SSQ communique avec vous.

Voici donc quelques consignes que nous vous conseillons de suivre :

- Informez la personne de vous laisser le temps d'aller chercher du matériel pour écrire;
- **Prendre en note :**
 - Le nom de la personne à qui l'on s'adresse;
 - Ses qualifications professionnelles ou son titre professionnel;
 - Le motif de son appel;
 - La date de l'appel;
 - Écrire un résumé des éléments les plus importants de la conversation.
- Répondez seulement aux questions en lien avec votre invalidité et évitez de raconter votre vie (n'oubliez pas que cette personne n'est probablement pas un médecin et surtout qu'elle n'est pas votre médecin traitant ou votre psychologue);
- Demandez des réponses écrites si l'on vous fait part verbalement d'une décision prise par SSQ. Voici des exemples possibles :
 - SSQ vous demande de revenir au travail à une certaine date;
 - SSQ vous demande de rencontrer un médecin d'Hydro-Québec ou un médecin spécialiste;
 - SSQ vous informe que vous ne serez pas considéré en maladie pour certaines journées ou pour l'avenir;
 - SSQ vous demande de lui fournir des documents aux fins d'analyse de votre dossier (par exemple, les notes cliniques de votre médecin).
- Gardez une copie des correspondances et des documents envoyés à la gestion des invalidités;
- N'hésitez pas à informer votre syndicat si la personne qui fait le suivi de votre invalidité semble :
 - Poser un diagnostic médical;
 - Contester la durée de votre absence;
 - Remettre en doute la posologie de vos médicaments ou les traitements prescrits par votre médecin;
 - S'interroger sur votre capacité ou votre incapacité à travailler.



Section locale 5735
secserhq@gmail.com
presidentserhq@gmail.com



Section locale 4785
418-802-1184



Section locale 957
514-389-0957



Section locale 1500
514-387-1500



Section locale 2000
514-381-2000



Section locale 4250
514-382-7747

.../...



- N'hésitez pas à lui signifier, de façon diplomatique et respectueuse, votre désaccord avec son comportement ou son insistance si cela s'avère nécessaire ;
- Dans le cas regrettable où vous sentez une menace quelconque de la part de cette personne :
 - Veuillez prendre les propos en note;
 - Aviser immédiatement votre représentant syndical.
- Si une question posée vous semble excessive, inappropriée, atteignant votre vie privée, ne répondez pas immédiatement :
 - Demandez à la personne de vous la formuler par écrit;
 - Prenez également cette question en note;
 - Aviser immédiatement votre représentant syndical.
- Si un formulaire d'autorisation à accéder à votre dossier médical vous est adressé, en cas de doute, nous vous invitons à consulter votre représentant syndical;
- Si vous avez toutes autres questions en lien avec votre invalidité, nous sommes là pour répondre à celles-ci.

N'oubliez pas que le fait d'avoir suivi les présents conseils et d'avoir documenté vos échanges nous permettra de faire de meilleures interventions dans votre dossier et que celui-ci soit plus complet.

Vous n'avez pas à traverser cela seul. Il peut être difficile de s'y retrouver parmi la multitude de situations possibles. Dans certains cas, il y a des délais à respecter pour protéger vos droits. C'est pourquoi nous vous incitons fortement à consulter et à vous adjoindre d'un représentant ou une représentante syndicale dans vos démarches.

Syndicat des employés de réseau d'Hydro-Québec — serhq.org

Fraternité des constables spéciaux d'Hydro-Québec – SCFP 4785

Syndicat des technologues d'Hydro-Québec — scfp957.org

Syndicat des employés de métier d'Hydro-Québec — scfp1500.org

Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec — www.scfp2000.qc.ca

Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec – sspqh.org

